

FORMATION DES FORMATEURS EN RUCHER-ECOLE NANCY – 2018

Les formateurs des ruchers école du Grand Est en stage au domaine de Pixérécourt (54), du 29 janvier au 2 mars 2018 sous la houlette d'Alexis BALLIS, conseiller apicole de la Chambre d'Agriculture d'Alsace/ADAGE (ADA Grand Est). Nous tenons à signaler que c'est grâce à l'action de l'ADAGE que cette action a pu se réaliser sur le Grand-Est, ce dont nous lui sommes reconnaissants. Ce compte-rendu a été rédigé sur la base des notes de Monsieur Alexis BALLIS qui a eu la gentillesse de nous les communiquer.

Ainsi que le précise l'ACTA (Association de Coordination Technique Agricole), structure organisatrice, « Ce stage s'inscrit dans un programme de formation à destination des ruchers-école mis en place dans 4 régions pilotes : Île de France, Grand-Est, Occitanie et AURA (Auvergne-Rhône-Alpes). Ces formations de 4 jours constituent un cadre commun qui doit permettre aux ruchers-école d'être en mesure de délivrer un parcours de formation de 60 heures (40h de pratiques sur le terrain, 20h de théorie en salle) pour des apiculteurs amateurs désireux de se lancer dans cette activité. »



Ils sont venus des quatre coins du Grand-Est, ils sont tous là, les 15 stagiaires ! De l'Aube (Troyes), du Bas-Rhin (Molsheim), du Haut-Rhin (Cernay), de la Meuse (Senon, Etain), de la Meurthe et Moselle (Lunéville, Jarny, Nancy), de la Moselle (Bouzonville, Château-Salins, Eschwiller, Neufchef, Metz), Vosges (Saulcy sur Meurthe).

Les formateurs ont aussi été présents à ce rendez-vous apicole : Mme Nadine BENTIVENGA, Messieurs Christophe ROY et Alexis BALLIS.

Les objectifs généraux de la formation identifiés par l'ACTA visent à

- « conforter les connaissances sur l'apiculture et les bonnes pratiques à utiliser ;
- acquérir des connaissances dans l'enseignement de méthodes apicoles actualisées, ainsi que dans le travail de leur posture de formateurs vis-à-vis d'un public adulte hétérogène. »

1. Un premier partage d'expériences : se connaître et s'apprécier.

Une première prise de contact a permis au groupe de se présenter, de mieux se connaître, d'exposer leur conduite de séances, leurs pratiques pédagogiques au sein de leurs différents ruchers-école. Celle-ci a permis de mettre en évidence l'originalité des différentes approches, la nécessité de partager nos expériences.

Certains stagiaires, exerçant des responsabilités apicoles au sein des divers organismes, de leur GDSA, ont ressenti le besoin d'exprimer leur vécu. De ce dialogue, s'exprime l'urgente nécessité pour l'apiculture française de se structurer fortement à tous les niveaux, notamment national pour pouvoir se faire entendre dans les instances européennes et mondiales. L'ADAGE, les ADA ont vocation à devenir cette structure regroupant les organismes

existants qui garderont leurs missions originelles. Pour atteindre cet objectif, il est devenu évident que doivent cesser les querelles de clocher inutiles, voire contre-productives et qu'à l'image de nos ruches et ruchers-école, il faut travailler et avancer en équipe soudée.

Un rapide tour d'horizon a retracé l'arrivée du frelon asiatique dans notre région. Présent en Alsace, Aube, Meuse, Meurthe et Moselle où quelques nids ont été découverts, le frelon asiatique poursuit sa progression lente, pour l'instant le long des cours d'eau. En Meuse, 2 nids au centre d'un village ont été détruits par les pompiers, 30 apiculteurs sentinelles et 2 référents y ont été désignés. A Nancy, 3 fondatrices ont été capturées. En Aube, plusieurs nids ont été identifiés et détruits.

Certains affirment que le piégeage n'est pas efficace car n'ayant aucun impact sur les fondatrices. D'autres préconisent d'installer des pièges à 1 500 m du rucher.

2. Un outil : la mallette pédagogique.

La mallette a été conçue par l'ITSAP pour servir d'outil de base aux formateurs des ruchers-école. Elle n'est en aucun cas à présenter telle quelle. Elle permet d'avoir un langage commun, un référentiel de compétences à transmettre. Les formateurs concevront, à partir de cet outil, leurs séances théoriques et pratiques.

Lien web pour télécharger la mallette : <http://mallette-pedagogique.itsap.asso.fr/>

« Cette mallette pédagogique s'adresse aux formateurs des ruchers-écoles, qui partagent leur passion pour l'apiculture auprès des nombreuses personnes intéressées chaque année pour découvrir l'apiculture. Elle a pour ambition de fournir des outils à ces formateurs prêts à l'emploi ou adaptables selon les besoins. Cette mallette pédagogique est composée de 9 modules, dont certains se déclinent en une version théorique et pratique. Elle possède également un document introductif, ainsi que trois documents annexes ».

Introduction et recommandations pédagogiques pour le formateur de rucher école

Module 1 Cadre Règlementaire – durée minimum recommandée 1h30

Module 2 Biologie de l'abeille et comportement des colonies – durée minimum recommandée 2h

Module 3 Matériel apicole – durée minimum recommandée 1h30

Module 4 pratique Installation et visite de la ruche – durée minimum recommandée 2h

Module 4 théorique Installation et visite de la ruche – durée minimum recommandée 2h

Module 5 pratique Enseignement des pratiques sanitaires – durée minimum recommandée 4h

Module 5 théorique Maladies apiaires, dangers sanitaires et intoxications – durée minimum recommandée 5h30

Module 6 pratique Les produits de la ruche et leur récolte – durée minimum recommandée 6h

Module 6 théorique Les produits de la ruche et leur récolte – durée minimum recommandée 2h

Module 7 pratique La conduite du rucher et les activités de fin de saison – durée minimum recommandée 25h

Module 7 théorique La conduite du rucher et les activités de fin de saison – durée minimum recommandée 7h

Module 8 Ouverture sur la filière – durée minimum recommandée 30mn

Module 9 Évaluation – durée minimum recommandée 1h

ANNEXES : Sécurité et prévention des risques / Glossaire / Brève information sur les produits de lutte contre varroa



Travaux en communs sur les scénarii pédagogiques, par petits groupe de stagiaires, lors de la formation des formateurs en rucher-école.

3. La pédagogie : transmettre les savoirs, les savoir-faire et savoir-être dans nos ruchers école.

Madame Nadine BENTIVENGA, formatrice au sein du réseau Résolia, a animé cette journée. L'objectif essentiel était d'amener les stagiaires à préparer une séquence, à identifier les objectifs, à rechercher les moyens de les atteindre.

Il faut rechercher à optimiser ce que l'on appelle « **le bénéficiaire stagiaire** », c'est-à-dire « **les pratiques qu'il est capable d'appliquer quand il est seul devant sa ruche.** »

Comment y parvenir ?

- Définir le vocabulaire à utiliser : tous les formateurs d'un rucher école doivent utiliser le même vocabulaire.
- Identifier les objectifs : précis et peu nombreux lors d'une séquence.
- Faire un rappel de ce qui a été vu la séance précédente.
- Créer des situations qui fassent progresser les stagiaires : travaux de groupes, échanges, solliciter la réflexion, confronter les idées, stimuler la motivation (conflit socio-cognitif).
- A l'issue de la séance, faire le bilan et évaluer les savoirs, savoir-faire, savoir-être : « voilà ce que l'on a vu, voilà ce qu'il faut retenir... »
- Remettre un document ressource.

Sur quels moyens s'appuyer ?

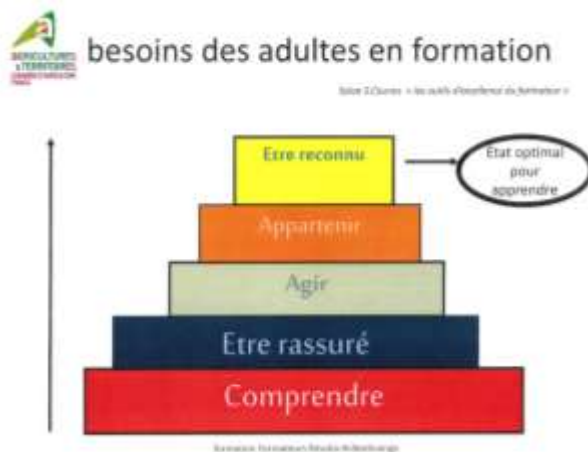
- De nombreux ruchers-école utilisent le power point. Pour qu'il soit le plus efficace, il doit respecter les principes suivants :
 - un diaporama ne doit contenir qu'au maximum 10 à 15 diapos et ne pas dépasser 20 minutes ;
 - une diapositive ne doit présenter qu'1 à 2 idée(s), peu de texte en privilégiant le visuel : une image ou une photo valent autant que 1 000 mots !
- Il faut avoir à l'esprit, deux principes suivants :
 - pratiquer des méthodes actives : on ne retient que 50 % de ce que nous voyons et entendons, 80 % de ce que nous disons et 90 % de ce que nous faisons.
 - former consiste à faire intégrer aux stagiaires 3 actions : comprendre, retenir et appliquer.

Les stagiaires appliquent les principes de cette pédagogie :

- Les stagiaires se sont répartis en 4 groupes afin de constituer chacun un scénario de formation de pratiques apicoles en appliquant les principes pédagogiques discutés ci-dessus. Les stagiaires ont préparé et exposé les séances suivantes : élevage de reines et greffage, les maladies des abeilles, les produits de la ruche, choisir une ruche.
- Les scénarii ont été analysés et évalués sur la base des critères énoncés ci-dessus par la formatrice et le groupe.

Quelques enseignements que nous avons tiré de nos travaux :

- Concrètement, il faut faire signer une décharge en cas de piqûre d'abeille, absolument respecter la réglementation européenne pour les traitements.
- Pédagogiquement, il faut travailler sur la motivation des stagiaires : « pourquoi es-tu là ?, ... »
- S'adapter au plus « réservé » du groupe, à celui qui avance le moins vite, éviter ou « cadrer » les leaders dans le groupe,
- Etre bienveillants,
- Assurer un suivi post-formation.
- Le schéma ci-dessous explicite les besoins que ressent un stagiaire. Ce n'est que lorsqu'il est reconnu dans sa personnalité et ce qu'il apporte au groupe qu'il sera en état d'apprendre au mieux. A nous, formateurs, de mettre en œuvre les situations qui feront exister humainement chaque stagiaire au sein du groupe.



4. Le sanitaire : assurer les pratiques prophylactiques, identifier les maladies, alerter.

M. Christophe ROY, vétérinaire et apiculteur dans le Cantal, a animé cette seconde journée. Il a présenté le module 5 de la mallette pédagogique : « *Enseignement des pratiques sanitaires - Maladies apiaires, dangers sanitaires et intoxications.* »

Existe-t-il des ruches exemptes de maladies ?

« *Les maladies sont potentiellement présentes dans nos ruches.* » insiste M. ROY.

L'apiculteur doit donc, par ses pratiques, permettre à ses colonies de « contenir » les maladies de manière à ce que ses abeilles et faux-bourçons soient et restent des « porteurs sains ».

L'apiculteur sur son rucher.

Le rôle de l'apiculteur ?

L'apiculteur est le soignant de ses ruches. Non professionnel de la santé, il se doit de faire le parallèle entre la santé de l'humain et celle de l'abeille pour éviter les erreurs. Connaissant le fonctionnement normal de ses ruches, il est le premier à en identifier l'état anormal.

L'abeille est juridiquement définie comme « animal domestique ». L'apiculteur est tenu responsable devant la loi en cas de maltraitance, ...

L'apiculteur vérifiera ses ruches :

- toutes les 3 semaines, en temps normal ;
- tous les 3, 4 jours en cas de risques importants, de traitements chimiques ;
- une fois par mois en hiver.

En cas de suspicion d'intoxication aux pesticides, il faut prévenir les services de la DDPP (Direction départementale de la Protection des Populations), le GDSA ou le vétérinaire mandaté et faire procéder aux analyses adéquates. Les résidus sont présents durant 72 h après la mort de l'abeille. Passé ce délai, les résidus de pesticides sont indétectables.

Les principes de lutte contre les maladies ?

La prophylaxie offensive :

Elle se pratique lorsque la maladie est déclarée. L'apiculteur doit appliquer les conseils de la DDPP, du TSA/ASA, ...

Il assurera le double transvasement de ses colonies. En automne, il détruira sa colonie malade pour éviter la propagation de la maladie.

Pour la même raison, il faut éviter d'installer un rucher hôpital.

La prophylaxie défensive :

Les méthodes sont bien vulgarisées. Sont primordiales, la qualité de l'installation du rucher, l'usage d'un plancher grillagé, le renouvellement régulier des cires, la désinfection systématique du matériel, des gants, des habits, ...

Il faut nettoyer puis désinfecter. Nettoyer permet d'éliminer 80 % des virus, désinfecter en détruit le restant. La désinfection à l'eau de javel se fera à l'eau tiède (environ 40°C). Au-delà, les produits actifs s'évaporent trop rapidement.

La miellerie :

L'apiculteur veillera à mettre en œuvre la marche en avant et se munira de charlotte.

L'apiculteur et la connaissance des maladies.

Monsieur ROY nous a présenté les principales maladies : la loque américaine, la nosérose des abeilles, la varroose, la loque européenne... ;

Le classement des maladies

Catégorie 1 :

Les maladies « d'intérêt général » concernent la loque américaine, la nosérose des abeilles, *Aethina tumida* (absent à ce jour), l'acararien *Tropilaelaps c.* (absent à ce jour). La non déclaration d'une suspicion de catégorie 1 est un délit. Les analyses sont payées par l'Etat.

Catégorie 2 :

Les maladies « d'intérêt collectif » concernent la varroose, le frelon asiatique.

Catégorie 3 :

Les maladies « d'intérêt privé » représentent les autres dangers.

La varroose :

Le varroa est présent partout. Seule l'acide formique parvient à l'intérieur du couvain. Le varroa est déclencheur de maladies de l'abeille, du couvain et vecteur de virus. Au-delà de 2 000 varroas présents dans la ruche, la colonie est en grand danger.

Les traitements de la varroose :

- Un principe à appliquer dans les ruchers-école : n'enseigner que ce qui est obligatoire.
- Les seuls médicaments à utiliser sont ceux délivrés avec AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). Il est possible que les médicaments AMM deviennent « accessibles sans ordonnance » dans les prochains temps.
- L'apivar est le médicament le plus efficace.
- Il a été constaté qu'un seul traitement ne suffit plus.
- Il faut procéder au comptage des varroas tôt dans la saison.
- Attention à la manipulation de l'acide oxalique. Il faut s'équiper réglementairement et ne pas oublier que, même s'il est un médicament bio, il est dangereux pour l'homme : 30 g d'acide oxalique tuent un humain !
- Il faut éliminer les médicaments par les voies légales : GDSA, pharmacies.
- Si la mortalité d'une ruche atteint 30 %, la cause en est une mauvaise gestion du varroa.
- Le piégeage de varroas dans le couvain mâle est à développer : dans une ruche Dadant, éliminer 3 demi-cadres de couvain mâles pendant 3 semaines.

La loque américaine

- La loque américaine est due à une bactérie qui sporule et qui résiste aux antibiotiques, interdits en apiculture. Le matériel, le miel est contaminé.
- La destruction par le feu est conseillée.

La loque européenne

- Elle est due à une carence en protéines. Certaines lignées d'abeilles y sont plus sensibles que d'autres.

La nosérose

- La *Noséma apis*, noséma de type A est une maladie de catégorie 1. Elle est mortelle et a quasiment disparu de nos régions.
- La *Noséma cerenae*, noséma de type C : pour l'éradiquer, il suffit de supprimer les conditions de développement de la maladie.

Les intoxications

Les intoxications aigües :

- Les abeilles meurent immédiatement. Si un apiculteur découvre 3 000 abeilles mortes (soit 1% de la colonie x10)*, il doit déclarer l'intoxication à la DDPP. Tous les frais sont pris en charge.
* Environ 1 % des abeilles meurent naturellement par jour.

Les intoxications chroniques :

- Une certaine quantité d'abeilles meurent sur une durée plus longue. La procédure de signalement reste la même.

En conclusion, il est demandé de former les élèves à marquer les reines.

5. La valise pédagogique : élaboration de scénarii des différents modules.

Monsieur Alexis BALLIS a animé les deux derniers jours dont l'objectif a été de reprendre les différents modules de la mallette pédagogique et de concevoir des scénarii pour permettre une application en rucher-école et affiner nos pratiques

Cet aspect plus pédagogique s'adressant plus particulièrement aux formateurs des ruchers-école, pourra faire l'objet, si les rédacteurs le souhaitent, d'un prochain article.

Tous les stagiaires tiennent à remercier les organismes qui ont permis ce stage et plus particulièrement nos formateurs : Madame Nadine BENTIVENGA, Messieurs Christophe ROY et Alexis BALLIS. Nous avons apprécié leur engagement, leurs compétences, leur sens de l'animation et leur disponibilité.

Nous ne pouvons que souhaiter la généralisation de ces stages dans un proche avenir pour soutenir le développement de l'apiculture et améliorer les enseignements théorique et pratique dans nos ruchers-école.

Article réalisé par les stagiaires :

Gabrielle Ehrmann-Kempgens,
Robert Walther,
Jean-Marie STAUDT